

Informations de base

2019/2635(DEA)

DEA - Procédure d'acte délégué

Zones viticoles où le titre alcoométrique peut être augmenté, les pratiques œnologiques autorisées et les restrictions applicables à la production et à la conservation de produits de la vigne, le pourcentage minimal d'alcool pour les sous-produits et leur élimination, et la publication des fiches de l'OIV

Complétant [2011/0281\(COD\)](#)

Subject

3.10.06.08 Vin, boissons alcoolisées et non-alcoolisées

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur